



Fondation La Bourdonnière - Le Locle

<u>Tarifs de locations</u> <u>(journée)</u>	*Avec consommation des boissons de La Bourdonnière		Sans consommation des boissons de La Bourdonnière
	<u>vins et autres</u>	<u>autres seulement</u>	
• Toute la maison	Fr. 450.-	Fr. 570.-	Fr. 720.-
• Grange (y.c. office)	Fr. 270.-	Fr. 330.-	Fr. 450.-

* Il y a alors obligation de consommer uniquement les boissons de La Bourdonnière, soit :
eaux minérales, jus de fruits, bières, thés et cafés (+ les vins, selon le tarif choisi).

-
- | | |
|---|--|
| • Ecurie (rénovée) | Fr. 200.- |
| • Cuisine ancienne (y.c. bois de cheminée) | 130.- |
| • Belle chambre et cuisine ancienne | 210.- |
| • Ecurie et cuisine ancienne | 300.- |
| • Ecurie, belle chambre et cuisine ancienne | 390.- |
| • Cuisine moderne : | 20.- |
| • Cuisine moderne et cuisine ancienne pour traiteur : | Fr. 50.- (sans bois de cheminée)
Fr. 70.- (avec bois de cheminée) |

Utilisation de la vaisselle, du lave-vaisselle : Fr. 1.- par personne, minimum **Fr. 25.-**.

Sonorisation : Fr. 10.- Micro : Fr. 10.-

Location de matelas (avec couverture et oreiller) : Fr. 2.-/pce.

Piano : prix selon entente avec M. M. Boder (tél. 032/968.63.12).

Sur demande : tarifs spéciaux en semaine (pour la grange ou toute la maison), locations prolongées ou tarifs pour expositions, anniversaires d'enfants, etc.

-
- Les locaux sont loués pour la journée et la soirée, de **9h00** le matin jusqu'à **6h00** le lendemain matin (**8h00** si les nettoyages sont effectués par les responsables du bâtiment : seulement en cas de location des autres salles que la grange et l'office).
 - Pour tous les locaux, l'électricité est facturée en supplément, selon relevé du compteur.
 - Le nettoyage des WC et de l'entrée, assuré obligatoirement par les responsables du bâtiment, est à la charge du locataire. Ces frais sont répartis si plusieurs locataires occupent la maison en même temps.
 - **Les locaux loués doivent être rendus rangés (et nettoyés, sauf la grange et l'office)** comme ils ont été trouvés à l'arrivée, selon les instructions des conditions générales. Si les locaux sont nettoyés par les responsables du bâtiment (grange et office obligatoirement, autres locaux éventuellement) les locataires devront s'acquitter des frais de nettoyage facturés à **Fr. 32.- l'heure**.
 - **Les locataires sont responsables des dégâts et de la casse provoqués par eux-mêmes ou par leurs invités.**

Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.